

RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA SIXIEME COMMISSION

SOMMAIRE

| | <i>Pages</i> |
|---|--------------|
| 1399 (XIV). Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa onzième session (21 novembre 1959) [point 55] | 55 |
| 1400 (XIV). Codification des principes et normes du droit international relatifs au droit d'asile (21 novembre 1959) [point 55] | 55 |
| 1401 (XIV). Etudes préliminaires sur les problèmes juridiques que posent l'exploitation et l'utilisation des fleuves internationaux (21 novembre 1959) [point 55] | 55 |
| 1450 (XIV). Conférence internationale de plénipotentiaires sur les relations et immunités diplomatiques (7 décembre 1959) [point 56] | 55 |
| 1451 (XIV). Question de la publication d'un annuaire juridique des Nations Unies (7 décembre 1959) [point 57] | 56 |
| 1452 (XIV). Réserves aux conventions multilatérales: Convention relative à la création de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (7 décembre 1959) [point 65] | 56 |
| 1453 (XIV). Etude du régime juridique des eaux historiques, y compris les baies historiques (7 décembre 1959) [point 58] | 57 |

1399 (XIV). Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa onzième session

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa onzième session¹,

1. *Prend acte* du rapport de la Commission du droit international;

2. *Félicite* la Commission des travaux qu'elle a accomplis.

*842ème séance plénière,
21 novembre 1959.*

1400 (XIV). Codification des principes et normes du droit international relatifs au droit d'asile

L'Assemblée générale,

Considérant qu'il convient d'uniformiser l'application des principes et normes relatifs au droit d'asile,

Rappelant qu'à sa première session la Commission du droit international a inclus le droit d'asile dans la liste provisoire des matières de droit international choisies en vue de leur codification²,

Prie la Commission du droit international de procéder, dès qu'elle le jugera souhaitable, à la codification des principes et normes du droit international relatifs au droit d'asile.

*842ème séance plénière,
21 novembre 1959.*

1401 (XIV). Etudes préliminaires sur les problèmes juridiques que posent l'exploitation et l'utilisation des fleuves internationaux

L'Assemblée générale,

Considérant qu'il est souhaitable d'entreprendre des études préliminaires sur les problèmes juridiques que posent l'exploitation et l'utilisation des fleuves internationaux, afin de déterminer si la question se prête à codification,

Prie le Secrétaire général de préparer et de communiquer aux Etats Membres un rapport contenant:

a) Les renseignements fournis par les Etats Membres au sujet de leur législation en vigueur dans ce domaine ou, le cas échéant, un résumé de ces renseignements;

b) Un résumé des traités bilatéraux et multilatéraux en vigueur;

c) Un résumé des décisions rendues par les tribunaux internationaux, y compris les sentences arbitrales;

d) Un tableau d'ensemble des études qu'ont effectuées ou qu'effectuent présentement les organisations non gouvernementales s'occupant du droit international.

*842ème séance plénière,
21 novembre 1959.*

1450 (XIV). Conférence internationale de plénipotentiaires sur les relations et immunités diplomatiques

L'Assemblée générale,

Rappelant que, par sa résolution 1288 (XIII) du 5 décembre 1958, elle a décidé d'inscrire la question intitulée "Relations et immunités diplomatiques" à l'ordre du jour de sa quatorzième session en vue de la

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Supplément No 9 (A/4169).

² *Ibid.*, quatrième session, Supplément No 10 (A/925), par. 14.